

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**POLITIQUES REGIONALES POUR LES PERSONNES EN GRANDE
PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION**

DEUXIEME AFFECTATION POUR 2015

SOUTIEN A LA MARCHE DES FIERTES 2015

**ADOPTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A
PROJETS « LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES,
FREINS A L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES – GRANDE CAUSE
REGIONALE 2015 »**

**ADOPTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A
PROJETS THEMATIQUE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES »**

Chapitre 904 « Santé et action sociale »**Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »****Chapitre 934 « Santé et action sociale »****Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »***Sommaire*

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS :.....	7
«LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES, FREINS A L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES - GRANDE CAUSE REGIONALE 2015».....	7
PROJET DE DELIBERATION.....	12
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF.....	16
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	21
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJET THEMATIQUE «LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES».....	54
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJETS « LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES, FREINS A L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES – GRANDE CAUSE REGIONALE 2015».....	58

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **8 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **252 859 €** et d'un montant de **108 750 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2015.

Ces opérations, projets et programmes triennaux relèvent des politiques régionales pour les personnes en grande précarité et en situation d'exclusion et pour les gens du voyage votées par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de :

- **4 opérations** au titre du chapitre 904, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », pour un montant d'autorisations de programme affecté de **252 859 €**.

Parmi ces projets, il est proposé de procéder à la réaffectation d'un solde de subvention d'un montant d'autorisation de programme de 107 359 euros, en vue de la réhabilitation et équipement d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) éclaté de 198 places à Paris (12^{ème}, 13^{ème} et 20^{ème}), au bénéfice de l'association Arfog-Lafayette.

En effet, la demande de versement du solde de cette opération, qui a fait l'objet d'une subvention initiale d'AP de 167 371 € votée lors de la CP 07-466 du 31 mai 2007, n'a pu être versée dans les délais par les services de la Région en raison d'une erreur matérielle.

- **4 projets et programmes triennaux** au titre du chapitre 934, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations d'engagement affecté de **108 750 €**.

Les opérations, projets et programmes triennaux vous sont présentés dans les fiches-projets dans l'annexe 2 de la délibération.

Par ailleurs, il est nécessaire, d'affecter à titre provisionnel une autorisation d'engagement de **5.000 €** pour faire face aux dépenses liées à l'activité du Conseil consultatif du handicap d'Ile-de-France (CCH). En effet, réuni en 2014 sur des problématiques importantes telles que les transports franciliens et la Convention de la Région avec le FIPHFP, il a aussi fait part de nombreuses préconisations dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 22 du conseil régional créé par la délibération CR N°11-14. L'année 2015 sera marquée par l'engagement régional dans la démarche des Agendas d'accessibilité programmée. D'ores et déjà, en 2015, l'avis du CCH sera sollicité dans le cadre de la révision annuelle du plan d'actions pour l'égalité entre personnes en situation de handicap et personnes valides – Agenda 22, ainsi que sur le bilan annuel de la convention avec le FIPHFP.

De plus, dans l'objectif de respecter la volonté politique de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, il est proposé d'affecter à titre provisionnel un montant d'autorisations d'engagement de **7.000 €** pour faire face aux dépenses liées au fonctionnement du char de la Région dans le défilé 2015 de la Marche des fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes à Paris.

En outre, l'appel à projet Grande cause régionale 2014 avait pour thème « L'accompagnement des femmes victimes de violences ». Il a permis de soutenir 35 projets innovants dans l'objectif de contribuer à la prévention, à l'amélioration du repérage, de l'accueil, de l'accès aux droits et de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, ainsi qu'à la constitution ou l'animation de réseau de référents dans une dynamique territoriale de proximité.

Ces projets, divers dans leurs approches, concernent tous les départements franciliens, dont certains rayonnent sur toute l'Ile-de-France ou plusieurs départements. Les résultats de ces actions pourront être analysés en fin d'année 2015.

Cependant, la problématique, les drames et les besoins humains, sociaux et économiques qui y sont liés sont toujours d'ampleur. C'est pourquoi, en 2014, le soutien régional au dispositif d'expérimentation des téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger s'est élargi à l'ensemble des départements en partenariat avec les conseils généraux, la Justice, les associations du domaine et les prestataires Orange et Mondial Assistance.

Et, en 2015, la Région souhaite prolonger son effort financier pour contribuer à développer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes en Ile-de-France par le lancement d'un appel à projet thématique dont le règlement d'intervention détaillé figure en annexe 3 de la délibération. Il pourra s'agir de violences physiques, sexuelles, verbales, psychologiques dans l'espace privé, comme intrafamiliales et/ou conjugales, et dans l'espace public comme la prostitution, les violences sexistes sur le lieu de travail, ou par l'utilisation du net.

Ce rapport vous propose aussi l'adoption du règlement d'intervention de l'appel à projets « lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles – Grande cause régionale 2015 ». Ce règlement est détaillé en annexe 4 de la délibération et par l'annexe 1 à l'exposé des motifs.

Enfin, la Région a décidé, par délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » que le dispositif « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », adopté par la délibération CR 23-11 du 7 avril 2011, fait partie des dispositifs pour lesquels les subventions octroyées dérogeront, à titre expérimental et pour une durée initiale de dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la délibération CR46-14, en contrepartie d'un renforcement des contrôles régionaux a posteriori, à toute disposition du règlement budgétaire et financier selon les termes ci-dessous :

Pour les subventions inférieures à 5.000 € :

- la mise en place d'un versement unique de la subvention, non révisable et automatique,
- la génération du paiement directement par les services régionaux au moment de la notification de la subvention,
- la justification du service fait dans les trois ans.

Pour les subventions comprises entre 5.000 et 23.000 € :

- la suppression du plan de trésorerie pour obtenir une avance ;
- le versement de l'avance à la demande du bénéficiaire ;
- le versement du montant de la subvention déterminé au moment de la notification, sans qu'il soit révisé en fonction du montant des autres financements et des ressources prévus et obtenus, dans la limite du taux de subvention maximum des dépenses réalisées prévu par le dispositif.

Pour les subventions comprises entre 23.000 et 50.000 € :

- la suppression du plan de trésorerie remplacé par une attestation d'insuffisance de trésorerie.

Les conventions à intervenir entre la Région et les bénéficiaires de subventions attribuées en application du dispositif CR 23-11 du 7 avril 2011 dont relèvent les projets de ce rapport prennent en compte les mesures d'allègement des procédures de versement des subventions citées ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS :
«LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES,
FREINS A L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES -
GRANDE CAUSE REGIONALE 2015»**

I - UN ENJEU MASSIF : UN MILLION DE FRANCILIENS-NES EN DIFFICULTE LINGUISTIQUE

Un public massif : les statistiques de l'INSEE :

En 2011, l'INSEE, associé au GIP Défi Métiers a pu réaliser un zoom d'enquête sur la question des adultes en difficulté avec l'écrit en Ile-de France, et révèle que 13% des franciliens sont concernés. La publication en quatre pages de l'INSEE en lien en fin de ce chapitre présente les proportions, aborde également les difficultés en compréhension orale (18% des femmes) et calcul, précise la relation avec l'emploi.

Parmi ces adultes, une proportion très large est en situation fragile et en difficulté d'insertion.

Définitions d'une problématique peu connue :

En France, on considère principalement les personnes en **situation d'illettrisme** (scolarisées en France), pour lesquelles l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) a développé notamment des méthodologies, une animation de réseau et des centres ressources, une importante communication.

En revanche, les personnes peu scolarisées en France, en difficulté notamment avec la langue française ne sont pas dites illettrées :

- ayant peu ou pas été scolarisées dans leur pays d'origine, elles sont en **situation d'analphabétisme**,
- y ayant acquis un bon niveau scolaire, elles rencontrent les difficultés du **Français en tant que Langue Etrangère (FLE)**.

Discrètes, habitant partout sur le territoire d'Ile de France, ayant d'autres préoccupations de vie ou de survie, peu d'accès effectif aux droits et notamment au droit à la formation, peu revendicatives, elles semblent peu connues des institutions, à l'exception des élus locaux.

Elles sont 720.000 en Ile-de-France, soit deux fois plus que les personnes illettrées. Cette distinction basée sur la scolarité a entraîné des financements et des réalisations très différentes.

Scolarisées en France ou non, les personnes en difficulté linguistique ont plus largement besoin de s'approprier les **compétences clé** : celles-ci comprennent les compétences linguistiques (écriture, lecture, compréhension et expression orales), mathématiques, cognitives (par exemple se repérer dans l'espace et dans le temps), en informatique de base, codes sociaux, initiative et confiance en soi.

Ceci ne peut être acquis sans une prise en considération globale de la personne, et notamment sans que les soucis majeurs de la vie, qui réduisent la présence physique et la disponibilité intellectuelle soient parallèlement en cours de résolution.

L'Ile-de-France est de loin la région la plus concernée : une forte caractéristique de notre territoire :

Parmi ces franciliens en difficulté linguistique, 72 % (soit plus de 720 000 personnes) n'ont pas été scolarisés ou l'ont été à l'étranger. Dans les autres régions métropolitaines, cette proportion est de seulement 32 %.

En outre, 287.000 franciliens adultes en difficulté linguistique ont été scolarisés en France et sont en situation d'illettrisme, soit 5% de la population francilienne (contre 8% en province).

Le présent exposé, nécessairement incomplet compte tenu de l'ampleur du domaine, peut être notamment précisé par la consultation de deux dossiers rédigés en 2013, et mis à disposition par les liens suivants :

<http://www.defi-metiers.fr/dossiers/prevention-et-lutte-contre-lillettrisme-en-ile-de-france>

<http://www.defi-metiers.fr/dossiers/la-formation-des-migrants-en-difficulte-linguistique-en-ile-de-france>

et par : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap400/alap400.pdf

II – L'ENJEU MAJEUR DE LUTTER CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES : L'INSERTION des personnes, de leurs enfants, et le développement de la Région

Les difficultés linguistiques sont un frein à l'insertion, à la fois source et conséquence de fragilité et de difficulté d'insertion, avec certes des belles réussites qui sont des exceptions. **La langue et les compétences clés sont indispensables à la réussite de bien d'autres politiques publiques : emploi, citoyenneté, santé...**

A titre d'exemples concrets, comment bien :

- participer au dépistage d'un cancer si on ne sait pas lire ni ranger ses papiers, demander son chemin, acheter le ticket de transport ?
- suivre la scolarité de ses enfants sans connaître le système scolaire ni pouvoir lire les communications de l'école sans son aide ?
- assister une personne dépendante si on ne pratique pas bien sa langue ?
- réaliser une conversion professionnelle de manutentionnaire à gestionnaire d'entrepôt si on ne sait pas calculer ou utiliser l'ordinateur ?

Ce secteur souffre d'un déficit de connaissance globale par les institutions :

L'ANLCI www.anlci.gouv.fr a rassemblé et développé une connaissance générale sur l'illettrisme ; sous l'égide de l'Etat, elle travaille également par région, et notamment en Ile-de-France au sein de Défi Métiers, avec divers partenaires, dont un centre ressources auquel peuvent faire appel les acteurs de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme.

Cependant, pour les autres publics en difficulté linguistique, il n'existe pas de structure institutionnelle réunissant l'information sur la lutte contre ces difficultés linguistiques ni sur le travail des écrivains publics, que ce soit au niveau national ni régional, ni de centre ressource financièrement stable et proportionné aux besoins. Ainsi, si le public est maintenant mieux connu en Ile de France grâce à l'INSEE et à des initiatives partielles qu'ont pu prendre des associations, les études n'ont pas eu lieu pour préciser : le volume du public ayant accès ou non à la formation, pour quels besoins, dans quelles structures, avec quels moyens humains et financiers, et selon quelles modalités, issus de quels dispositifs de financement, etc.

III – UN ENJEU SOUTENU PAR LA REGION AUPRES DES ASSOCIATIONS :

Un soutien aux projets des associations depuis le début de l'action régionale en matière sociale :

Le présent dispositif de subvention relatif au soutien des personnes en situation d'exclusion a financé depuis sa création en 1998 de nombreux projets associatifs, notamment dans le domaine de la lutte contre les difficultés linguistiques. A ce titre, ont été votées jusqu'à un total de 150 à 300.000 €/an de **subventions** depuis 2010, qui ont essentiellement soutenu des opérations d'intérêt régional (développement de pédagogies adaptées, de centres ressources dont principalement <http://www.programmealphab.org/> et d'un répertoire régional des lieux d'apprentissage de proximité, en constitution : <http://www.reseau-alpha.org/recherche/apprentissage/structures>

Pour les adultes immigrés en difficulté linguistique formés essentiellement par plusieurs centaines d'associations non fédérées, ces choix ont été complétés par un travail **d'information et mutualisation**. **A ce propos**, l'organisation de deux événements en 2012 et 2013 a permis de réunir au sein de l'hémicycle régional 550 acteurs de la formation linguistique des adultes migrants ; sur les sites de centres ressources associatifs ont été mis à disposition des expériences innovantes réussies financées par ce dispositif (pédagogies vers le français professionnel, structurations territoriales de l'offre).

Diverses actions ont été menées auprès des associations et des institutions pour **mettre en liaison le milieu informel de la formation dans les associations de quartier et le milieu formel de la formation professionnelle** qui reçoit peu ce public ; ainsi a été mis en place un « dossier expert » avec Défi Métiers (lien en fin du premier chapitre de cet exposé vers ce site de l'emploi et de la formation), comprenant une architecture de liens vers de nombreuses ressources ; outre l'intégration sociale, citoyenne, culturelle, il s'agit aussi de contribuer à réduire à moyen terme l'exclusion de ces franciliens et surtout franciliennes des parcours de formation et de l'emploi.

Le principe et le choix de la grande cause régionale sociale 2015 :

Dans le cadre de son intervention dans le champ social, la Région a souhaité rendre visibles certaines priorités érigées, chacune, en une « Grande cause régionale » annuelle, dans le cadre de l'article 11 de la délibération-cadre CR23-11 Politique régionale Sociale. Après l'autisme en 2011, « l'aide aux aidants » en 2012-2013 et l'«Accompagnement des femmes victimes de violences » en 2014, elle a décidé de faire de la « lutte contre les difficultés linguistiques, frein à l'insertion des publics fragiles » la grande cause de l'année 2015.

Le choix de cette thématique s'explique notamment par la conjonction :

- des chiffres massifs concernant la population francilienne touchée par cette problématique,
- de l'impact majeur de ces difficultés aussi bien sur la vie de ces franciliens, souvent précarisés et victimes de discriminations, que sur le développement inclusif et économique de la Région,
- de la pertinence pour la Région de travailler là avec les associations de proximité du public, qui maillent le territoire régional.

IV - UN ENJEU POUR LEQUEL LE MAILLAGE FRAGILE DU TERRITOIRE PAR 700 ASSOCIATIONS DE PROXIMITE JOUE UN ROLE PREPONDERANT

Un public demandeur, des listes d'attente :

Le service du développement social et de la santé a estimé en 2010 que **50 à 100.000 franciliens** adultes en difficulté linguistique **fréquentent les ateliers proposés par les associations de proximité**, qu'ils soient ou non en emploi. Les listes d'attente sont la norme, des ateliers ou structures ont fermé, essentiellement faute de financement.

D'autres formations ont lieu, plus intensives, menées par les professionnels des organismes de formations, financées par marché public par différentes institutions (Etat, ou collectivités mais elles sont **peu nombreuses**, ne proposent pas assez de places, pas assez d'heures de formation sauf exception, à un public restreint et en prenant peu en considération les difficultés sociales de certains (manque d'information-orientation, difficultés de mobilité, garde des jeunes enfants, travail précaire mais prioritaire, etc.).

Le code du travail, stipule depuis mai 2004 que « les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie ». Certains OPCA sont actifs auprès de leurs salariés en difficulté linguistique, mais les travailleurs précaires ou des petites entreprises ont peu d'accès à la formation interne.

Des associations nombreuses et actives, mais avec de faibles moyens financiers :

Ainsi, malgré la complexité de l'apprentissage de la langue à des adultes, ce sont surtout des associations locales, essentiellement des **bénévoles (de l'ordre de 5 à 10.000)**, parfois encadrés par des salariés diplômés, qui enseignent et accompagnent ces franciliens en demande : **ce secteur informel et peu organisé de la formation est constitué par 600 à 800 associations en Ile de France**, où il assure un rôle prépondérant auprès du public en difficulté linguistique : **10 à 20 millions d'heures stagiaires par an**.

Ce maillage propose surtout des ateliers 4 à 6 heures par semaine en journée ou en soirée (alphabétisation, français professionnel, ateliers socio linguistiques, français langue étrangère, parfois remédiation à l'illettrisme), et souvent un accompagnement au moins social.

Ces ateliers sont **proches des lieux de vie** du public, et à ce jour l'essentiel du public qui se présente a été encouragé et informé par le bouche à oreille, ou par d'autres activités auxquelles participe un autre membre de la famille dans le même lieu. Ils accueillent **tout public**, quel que soit le niveau, le type de difficulté linguistique, les objectifs d'insertion, le statut au regard de l'emploi, etc. Ces associations s'adaptent directement au mieux qu'elles peuvent aux réalités fluctuantes de leur public et de leur territoire. Cependant, sauf exceptions, mis à part des mises à disposition de salles et le bénévolat, elles ont peu accès au mécénat privé et les faibles mais indispensables subventions publiques sont en diminution pour ces types d'action.

La Loi Sapin de 2014 « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » provoque une évolution des compétences et des financements par les institutions dans ce domaine.

V – LA GRANDE CAUSE RENFORCERA L'EFFICACITE PEDAGOGIQUE DES ASSOCIATIONS AUPRES DES PERSONNES EN DIFFICULTE LINGUISITIQUE, POUR FAVORISER LEUR INSERTION

La formation des adultes à la langue ou aux compétences clé est une tâche complexe ; elle l'est d'autant plus lorsque les groupes sont de niveaux hétérogènes, avec des apprenants fatigués par leur journée, préoccupés par leurs soucis du quotidien, etc.

Les associations de proximité et les apprenants déploient beaucoup d'efforts. Cependant, les outils manquent dans les associations de proximité, ainsi que les formations pour les animateurs, pour optimiser tout ce travail réalisé. Les animateurs sont le plus souvent bénévoles, il faut prendre en considération leur turn-over. Or les formations existantes pour les acteurs sont soit trop peu nombreuses (listes d'attente), soit trop chères pour eux. De plus, compte tenu notamment de la faible présence de salariés consacrés à ce domaine dans ces petites structures financièrement fragiles, l'organisation interne des propositions faites par certaines associations peut être améliorée, grâce à l'intervention temporaire d'un spécialiste travaillant avec les acteurs de l'association. Ceci a déjà été expérimenté avec succès lors de projets innovants.

Ainsi, en choisissant de cibler l'appel à projets sur le renforcement des capacités pédagogiques (outils, organisation des parcours, formation des acteurs) des structures, le soutien régional permettra de renforcer leur efficacité et sécuriser leurs actions à moyen terme, avec l'appui des bénévoles, animateurs et administrateurs de ces associations.

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES
POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION

DEUXIEME AFFECTATION 2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** La délibération n°CR 11-14 du 13 février 2014 portant pérennisation du Conseil consultatif du handicap
- VU** La délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions
- VU** La délibération n° CP 07-466 du 31 mai 2007 relative à la prise en compte des situations d'urgence sociale (deuxième affectation pour 2007)
- VU** la délibération n° CP 08-1314 du 27 novembre 2008 relative à la mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé – Adoption des cahiers des charges HQE et insertion ;
- VU** L'article 9 de la délibération n° CP 11-206 du 10 mars 2011 amendant les cahiers des charges HQE adoptés par la délibération CP 08-1314 du 27 novembre 2008 ;
- VU** La délibération n°CP 11-780 du 20 octobre 2011 portant approbation des conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement aux opérations, projets et programmes triennaux soutenus dans le cadre de la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 ;
- VU** la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;
- VU** le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'opérations détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **145 500 €** au titre du budget 2015.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et revue selon les modalités de la délibération CR 14-46 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **36 500 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 01 « Etablissements et services pour femmes en difficulté », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2015.

Affecte une autorisation de programme de **109 000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2015.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Affecte une autorisation de programme de **107.359 €**, disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », au bénéfice de l'association ARFOG-LAFFAYETTE pour le financement du projet détaillé en annexe 2 à la présente délibération (dossier 15005093), conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2015.

Article 3 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets et programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **108 750 €** au titre du budget 2015.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions relatives aux deuxième et troisième années des programmes triennaux adoptés avant le 4 avril 2013, à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'un avenant conforme à l'avenant-type relatif à la participation régionale en fonctionnement des programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 11-780 du 20 octobre 2011, revu selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer ; .

- pour les autres subventions à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conforme à la convention-type et à l'avenant-type relatifs à la participation régionale en fonctionnement aux projets et programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, revus selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **108.750 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2015.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 alinéa 5 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
15005093	Réhabilitation et équipement d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS) éclaté de 198 places à PARIS (12/13/20èmes)- REAFFECTATION	ARFOG LAFAYETTE	01/06/2007
15004821	Création d'un accueil de jour pour femmes victimes de violence dans le Département des Yvelines, équipement d'appartements associés pour leur mise en sécurité	CHRS CENTRE HEBERGEMENT REINSERTION SOCIALE L'EQUINOXE	01/01/2015
14012953	Rénovation et équipement d'un accueil de jour à destination des personnes en grandes difficultés, 6 passage Ramey, dans le 18ème arrondissement de Paris (75)	SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE PARIS	16/03/2015

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
15004950	Organisation du podium d'arrivée de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans le 27 juin 2015 à Paris	LGBT INTERASSOCIATIVE LESBIEN GAIE BI TRANS	01/02/2015
15004969	Porter un projet de développement global pour aller à la rencontre de "ceux qui manquent encore" en Ile-de-France - 1e année	MOUVEMENT ATD QUART-MONDE	01/01/2015

Article 6

Affecte, à titre provisionnel, une autorisation d'engagement de **5.000 €** (D1500208) disponibles sur le chapitre 934 «Santé et action sociale» - code fonctionnel 40 « Services communs», programme HP 40-004 (140 004) «Observatoires et organismes consultatifs» - Action 140 004 02 «Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical» du budget 2015.

Article 7 :

Affecte à titre provisionnel une autorisation d'engagement (dépense directe n°OD000443).de **7.000 €** sur l'action 140 002 04 « Manifestations de sensibilisation » du programme HP 40-002 (140 002) « Manifestations et promotions des solidarités » du code fonctionnel 40 « Services communs » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2015, pour faire face aux dépenses prévisionnelles liées au fonctionnement du char de la Région dans le défilé 2015 de la marche des fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes à Paris.

Article 8 : Adoption du règlement d'intervention de l'appel à projet thématique 2015 « Lutte contre les violences faites aux femmes »

Approuve le règlement d'intervention de l'appel à projet thématique 2015 «Lutte contre les violences faites aux femmes» figurant en annexe 3 de la présente délibération, ouvert du 11 avril 2015 au 25 mai 2015.

Article 9 : Adoption du règlement d'intervention de l'appel à projets « lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles – Grande cause régionale 2015 »

Approuve le règlement d'intervention de l'appel à projets «lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles – Grande cause régionale 2015» figurant en annexe 4 de la présente délibération, ouvert du 11 avril 2015 au 25 mai 2015.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-176	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200301 - Établissements et services pour femmes en difficulté

Dispositif :	00000711 - Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté
---------------------	---

Dossier :	15004821 - Création d'un accueil de jour pour femmes victimes de violence dans le Département des Yvelines, équipement d'appartements associés pour leur mise en sécurité		
Bénéficiaire :	R39500 - CHRS CENTRE HEBERGEMENT REINSERTION SOCIALE L'EQUINOXE		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 500,00 €	Code nature :	204162

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
94 930,00 €	TTC 38,45 %	36 500,00 €

Total sur le dispositif 00000711 - Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté :	36 500,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200301 :	36 500,00 €
--	-------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14004734 - Achat d'un camion frigorifique pour une épicerie solidaire mobile à Vitry sur Seine (94)		
Bénéficiaire :	P0028251 - + D ACTIFS		
Localisation :	VITRY-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
30 000,00 €	TTC 30 %	9 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-176	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14012953 - Rénovation et équipement d'un accueil de jour à destination des personnes en grandes difficultés, 6 passage Ramey, dans le 18ème arrondissement de Paris (75)		
Bénéficiaire :	R14867 - SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
494 993,00 €	TTC 20,2 %	100 000,00 €

Total sur le dispositif 00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés :	109 000,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

Dossier :	15005093 - Réhabilitation et équipement d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS) éclaté de 198 places à PARIS (12/13/20èmes)- REAFFECTATION		
Bénéficiaire :	R4605 - ARFOG LAFAYETTE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	107 359,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
418 429,00 €	TTC 25,66 %	107 359,00 €

Total sur le dispositif 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés :	107 359,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200302 :	216 359,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-176	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	--

Dossier :	15004969 - Porter un projet de développement global pour aller à la rencontre de "ceux qui manquent encore" en Ile-de-France - 1e année		
Bénéficiaire :	R20547 - MOUVEMENT ATD QUART MONDE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
76 900,00 €	TTC 39,01 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :	30 000,00 €
---	-------------

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

Dossier :	14018053 - Favoriser l'insertion sociale par l'accompagnement à la scolarisation des enfants en grande exclusion du Val-Maubuée en Seine-et-Marne (77)		
Bénéficiaire :	P0030342 - ASSOCIATION CONVIVANCES		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 750,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
61 500,00 €	TTC 50 %	30 750,00 €	

Dossier :	15004605 - Extension des centres de distribution alimentaire de Colombes (92) Pantin (93), Créteil (94), et de Villejuif (94) au mois d'août 2015		
Bénéficiaire :	R40970 - AOUT SECOURS ALIMENTAIRE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
128 000,00 €	TTC 21,09 %	25 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-176	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

Dossier :	15004950 - Organisation du podium d'arrivée de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans le 27 juin 2015 à Paris		
Bénéficiaire :	P0007672 - LGBT INTERASSOCIATIVE LESBIEN GAIE BI TRANS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
70 000,00 €	TTC 32,86 %	23 000,00 €

Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :	78 750,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :	108 750,00 €
--	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004734
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ACHAT D'UN CAMION FRIGORIFIQUE POUR UNE EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE A VITRY SUR SEINE (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	30 000,00 €	30,00 %	9 000,00 €
Montant Total de la subvention			9 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : + D ACTIFS
 Adresse administrative : 6 AV DE L ABBE ROGER DERRY
94400 VITRY SUR SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Alain HANQUART, Président

Date de publication au JO : 13 décembre 2012

N° SIRET : 79071056000018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une épicerie solidaire mobile à Vitry sur Seine (94).

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Créée en 2012, + D'ACTIFS a pour but d'apporter une aide concrète et appropriée pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes sans emploi, de chômeurs de longue durée et des handicapés en instaurant une épicerie solidaire mobile.

+ D'ACTIFS souhaite acquérir une camionnette réfrigérée pour l'approvisionnement de son épicerie solidaire mobile.

Description :

+ D'ACTIFS, par le biais de son épicerie solidaire mobile envisage la livraison à domicile, a dates fixes de denrées de première nécessité pour des personnes vivant dans la précarité et ne pouvant se déplacer.

Ces livraisons se feront tous les jours de la semaine, par des bénévoles recrutés chez les jeunes inactifs ou chômeurs de longue durée qui auront la volonté de se réinsérer socialement.

Les personnes bénéficiant de ce dispositif s'acquitteront d'une cotisation symbolique de 0.50 cents pour une année.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition d'un véhicule réfrigéré.

Public(s) cible(s) :

Familles en situation de grande précarité, ne pouvant se déplacer : âge, maladie, handicap, enfants en bas âge, etc... Environ 700 personnes sur la commune de Vitry-sur-Seine.

Détail du calcul de la subvention :

Base subventionnable de 30 000 euros = Subvention de 9000 euros (sur la base de l'article 40 de la délibération CR 23-11)

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un camion frigorifique	30 000,00	100,00%
Total	30 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d'Ile-de-France	9 000,00	30,00%
Etat (EC)	15 000,00	50,00%
Conseil général Val de Marne (EC)	3 000,00	10,00%
Mairie de Vitry-sur-Seine (Att)	1 000,00	3,33%
CAF 94 (EC)	2 000,00	6,67%
Total	30 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	9 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012953
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : RENOVIATION ET EQUIPEMENT D'UN ACCUEIL DE JOUR A DESTINATION DES PERSONNES EN GRANDES DIFFICULTES, 6 PASSAGE RAMEY, DANS LE 18EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (75)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	494 993,00 €	20,20 %	100 000,00 €
Montant Total de la subvention			100 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
FEDERATION DE PARIS

Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Abedelsem GHAZI, Secrétaire général

Date de publication au JO : 30 septembre 1965

N° SIRET : 31216053400045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : rénovation et de l'équipement d'un accueil de jour à destination des personnes en grandes difficultés, 6 passage Ramey, dans le 18ème arrondissement de Paris (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 16 mars 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les travaux de réhabilitation vont entraîner des perturbations sur le fonctionnement du centre et donc l'accueil des personnes en grande précarité. L'occupation temporaire d'un local situé dans le 10ème, ainsi qu'un aménagement temporaire du premier étage permettra d'assurer à minima la continuité des activités de solidarité (domiciliation administrative, écrivain public ect ..) mais pas l'accueil de jour et les permanences juridiques. SPF souhaite donc réaliser au plus vite et

dans un temps le plus court possible ces travaux de réhabilitation.

Objectifs :

L'opération porte sur la réhabilitation d'un accueil de jour à destination des personnes en grande précarité, 6 passage Ramey, Paris 18ème. Les travaux permettront d'améliorer la qualité d'accueil et les services proposés et de réaménager les espaces de travail pour accompagner le développement de l'activité (augmentation de la capacité d'accueil) tout en améliorant les conditions de travail des bénévoles accueillants et des permanents.

Description :

L'accueil de jour du SPF est ouvert tous les jours sauf le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés. L'accueil est ouvert à toute personne sans conditions, qu'elle soit ou non suivie par le SPF et a pour objectif la mise à l'abri des personnes vivant à la rue, hébergées ou mal logées, notamment en hiver. L'accueil après réorganisation et rénovation des locaux comprendra un point accueil / information proposant boissons chaudes, viennoiseries et eau.

L'un des bureaux sera réaménagé pour être consacré à l'orientation personnalisée des personnes. Un autre bureau sera dédié au classement, stockage et à la distribution du courrier des personnes domiciliées à la Fédération de Paris du SPF.

Un point informatique équipé de 4 à 5 bornes spécialement conçues pour une utilisation en libre service sera installé.

Un espace bibliothèque / Presse sera installé au fond de la salle accueillera des ateliers autour de la lecture.

Des points informations et de documentations spécialisés seront répartis dans l'accueil et matérialisés par des panneaux d'affichage (information en direction des bénévoles, des partenaires associatifs et espace dédié aux questions de santé et de prévention.)

L'espace enfant sera réaménagé afin d'être plus ludique et mieux agencé.

L'objectif global de l'opération de réaménagement rendant plus fonctionnel et agréable les locaux s'accompagnera d'une remise aux normes nécessaire.

Public(s) cible(s) :

Les personnes en grande précarité accueillies au sein de l'accueil de jour

Détail du calcul de la subvention :

L'opération présentée ici ne respecte pas les conditions d'éligibilité posées par la délibération n ° CR 23-11. En effet, les travaux de réhabilitation envisagés ne permettent pas d'atteindre une consommation maximale de 150 KW/m²/an.

TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES ET EQUIPEMENT

Base subventionnable de 494 993 euros / Subvention de 100 000 euros (sur la base de l'article 40 de la délibération CR 23-11)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux et charges afférentes	462 000,00	93,33%
Mobilier et équipement	32 993,00	6,67%
Total	494 993,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ile de france	100 000,00	20,20%
ville de Paris (DASES) (EC)	100 000,00	20,20%
Réserve parlementaire (Att)	58 000,00	11,72%
CAF de Paris (Att)	108 000,00	21,82%
Crédit bancaire (Att)	100 000,00	20,20%
Mécénat (Att)	5 000,00	1,01%
Fonds propres	23 933,00	4,84%
Total	494 933,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	26 608,91 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	6 000,00 €
	Montant total	32 608,91 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15005093
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : REHABILITATION ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ECLATE DE 198 PLACES A PARIS (12/13/20EMES)- REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	418 429,00 €	25,66 %	107 359,00 €
Montant Total de la subvention			107 359,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARFOG LAFAYETTE
 Adresse administrative : 83 RUE DE SEVRES
75006 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Véronique GOUPY, Présidente

Date de publication au JO : 30 décembre 2007

N° SIRET : 77568111700112

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réhabilitation et équipement d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale (CHRS) éclaté de 198 places aux adresses suivantes : 3 impasse Baudricourt dans le XIIIème arrondissement, 21 avenue du Général Michel Bizot dans le XIIème arrondissement, 4 square de Gascogne dans le XXème arrondissement

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2007

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2009

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 167.371 € (40% du cout total prévisionnel) a été allouée par délibération CP 07-466 du 31 mai 2007. La demande de versement du solde n'ayant pu être traitée dans les délais par les services régionaux en raison d'une erreur matérielle il est procédé à la réaffectation du montant du solde restant à verser, avec démarrage de l'opération à la date de la décision initiale.

Objectifs :

L'ARFOG gère un CHRS éclaté de 198 places, à Paris, accueillant prioritairement des femmes, notamment victimes de violences, avec ou sans enfant, en difficultés sociales. L'activité se répartit en trois pôles :

- Un pôle « urgence - suite d'urgence »
- Un pôle « insertion – appartements »
- Un pôle « insertion collectif »

Description :

La demande de versement du solde de l'opération, en vertu de la décision initiale (délibération CP 07-466 du 31 mai 2007) n'ayant pu être versée dans les délais, il est procédé à la réaffectation du solde. Le n° d'engagement initial était le 2007 AE 201124

Détail du calcul de la subvention :

RAPPEL (décision initiale n° CP 07-466 du 31 mai 2007)

TRAVAUX ET CHARGES AFFERENTES ET EQUIPEMENT

Dépense subventionnable : 418 429 € / taux d'intervention : 40 % soit une subvention d'un montant de 167 371 €

SOLDE objet de la présente réaffectation

Base subventionnable 418 429 € / subvention (solde de l'aide votée en 2007) = 107 359 €, soit un taux d'intervention de 25,66 %

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes :	376 548,00	89,99%
Equipement :	41 881,00	10,01%
Total	418 429,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région - SOLDE à verser	107 359,00	25,66%
Subvention Région (déjà versée)	60 012,00	14,34%
DDASS de Paris	251 058,00	60,00%
Total	418 429,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	107 359,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Structures atypiques d'accueil collectif des jeunes enfants	120 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
	Montant total	140 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004821
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES, EQUIPEMENT D'APPARTEMENTS ASSOCIES POUR LEUR MISE EN SECURITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	94 930,00 €	38,45 %	36 500,00 €
	Montant Total de la subvention		36 500,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204162-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHRS CENTRE HEBERGEMENT
REINSERTION SOCIALE L'EQUINOXE

Adresse administrative : 1 AVENUE NICOLAS ABOUT
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Statut Juridique : Etablissement Public Local Social et Médico-social

Représentant : Madame HELENE COLOMBIE, Directrice

N° SIRET : 20001757200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Création d'un accueil de jour pour femmes victimes de violence dans le Département des Yvelines, équipement d'appartements associés pour leur mise en sécurité

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : suite à l'appel à projets par l'Etat au 4^o trimestre 2014 pour choisir un porteur de l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences conjugales, le projet de l'Equinoxe a été retenu, pour une ouverture dès janvier 2015. En effet, seul accueil de jour dédié à ce public dans les Yvelines à ce jour, son ouverture est urgente.

Objectifs :

Né il y a quinze ans de la fermeture d'un foyer accueillant exclusivement les femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants dans les Yvelines, le CHRS l'Equinoxe a une vocation généraliste : établissement public local, social, il a pour mission d'assurer l'hébergement, l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion

sociale et professionnelle des personnes ou familles en difficulté ou en situation de détresse :

* accueil d'urgence de femmes seules : 15 places sur site (43 femmes ont été accueillies en 2014, dont 28 nouvelles venues et 2 femmes enceintes)

* hébergement d'insertion tout public : 95 places en habitat collectif et éclaté (72 familles ont été suivies en 2014, soit 88 adultes et 94 enfants).

L'Equinoxe est ainsi en lien direct avec les services prescripteurs du département, et avec de nombreux acteurs du territoire pour faciliter les parcours d'insertion sociale et professionnelle ; ces situations nécessitent la mise en place d'un accompagnement long et spécifique en lien avec des partenaires spécialisés. Il a ainsi maintenu, au travers de ces problématiques complexes et variées, une expérience et expertise des situations d'urgence, dont celle inhérentes aux violences subies par les femmes et leurs enfants : violences conjugales ou familiales, maltraitance, exploitation sexuelle, mariage forcé ou mutilations.

Le dispositif d'accueil de jour, « l'Étincelle », objet de la présente subvention constitue depuis janvier 2015 le 2ème axe majeur de l'activité d'Equinoxe.

Description :

Dans le cadre du 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Equinoxe, lauréat de l'appel à projet lancé par l'Etat fin 2014, a été retenu comme opérateur pour un « accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans le Département des Yvelines », pour prévenir les situations d'urgence et préparer, anticiper ou accompagner le départ du domicile conjugal.

Les locaux de l'accueil de jour sont situés au sein du CHRS l'Equinoxe, au 1, rue Nicolas About à Montigny le Bretonneux. Ils proposent 290 m2 sur 2 niveaux, sont sécurisés et bien desservis par les transports (10 minutes en bus de la gare de St Quentin), au centre du Département.

Les objectifs sont :

- être un lieu-ressource identifié par les femmes et les partenaires,
- prévenir et comprendre le cycle des violences,
- mettre en sécurité les femmes et leurs enfants,
- permettre une prise en charge adaptée pour chacune.

Accessible sans rendez-vous et ouvert sans interruption du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30, il offrira gratuitement et sans démarche préalable aux femmes victimes de violences et à leurs enfants un lieu chaleureux d'écoute, repos, proposant aide et soutien, information et orientation, domiciliation, mise en sécurité d'effets personnels, possibilité de prendre une douche, d'entretenir son linge, domicilier son courrier. Animé notamment par une animatrice socioculturelle et un travailleur social à temps plein, épaulés par la contribution d'un cadre socio-éducatif et d'un psychologue également agents de la Fonction publique hospitalière, il envisage également de proposer des groupes de parole, des animations thématiques avec l'intervention de partenaires extérieurs, un soutien psychologique et des entretiens individuels. Conformément à son projet retenu par l'Etat, Equinoxe renforcera son partenariat avec différents acteurs institutionnels ou associatifs concernés par la problématique des femmes victimes de violences, dont la Fédération Solidarité Femmes.

Outre son travail avec le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation), pour répondre à un besoin urgent de mise en sécurité et aux besoins spécifiques de ce public auxquels les dispositifs communs d'hébergement des publics précaires ne correspondent pas bien, de manière expérimentale l'Étincelle proposera aux femmes en danger un dispositif spécifique d'appartements temporaires meublés et équipés pour elles et leurs enfants, à disposition immédiate ; les loyers pour ce projet innovant seront financés essentiellement par une contribution de la personne hébergée et par des subventions locales.

Equinoxe mène activement les démarches auprès de la Préfecture, de bailleurs sociaux, de communes, et des collectivités territoriales pour pouvoir proposer des appartements en plusieurs lieux répartis dans le Département. Un mois après l'ouverture de l'accueil de jour, il a pu déjà progresser pour 2 appartements

probables à partir d'avril 2015, à Aubergenville et Elancourt. Ce Service de Mise en Sécurité, dit SMS, évoluera en fonction des besoins repérés, du territoire, des partenaires financiers, de l'expérience acquise ; le déploiement est envisagé avec 5 logements en 2015-2016, et 5 autres logements en 2017-2018, du studio (2 places) au T3 (4 places environ).

Equinoxe informera au moins annuellement la Région de l'évolution de ce projet SMS, de ses résultats qualitatifs et quantitatifs jusque fin 2018.

Moyens mis en œuvre :

Pour l'accueil de jour : véhicule 5 portes à motorisation hybride, équipements informatiques pour les professionnels et l'espace dédié aux femmes, lave-vaisselle pour l'espace restauration, mobilier d'accueil, équipement audio-vidéo pour les interventions collectives, mobilier de bureau, une enseigne,...

Pour le SMS : mobilier et équipement électro-ménager pour une dizaine d'appartements, loués ou acquis par Equinoxe pour les femmes victimes de violence.

Intérêt régional :

Cet accueil de jour spécialisé pour les femmes victimes de violence, complètera le dispositif qui a été déjà mis en place dans les 7 autres départements franciliens par les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes. L'Etat assure leur budget de fonctionnement.

Le Service de Mise en Sécurité associé à l'accueil de jour, qui pourra donner accès à un hébergement ou logement au nom d'Equinoxe immédiatement ou presque est socialement innovant, porté par un opérateur déjà compétent dans ces domaines des violences et de l'hébergement-logement, et très en lien avec les acteurs du territoire des Yvelines. Il devrait permettre d'accompagner ce public de façon efficace, au-delà de l'accompagnement « standard » que peut représenter le seul recours au SIAO départemental, dans un contexte de pénurie de logements.

Les Yvelines sont l'un des départements métropolitains les plus touchés par les violences faites aux femmes : 6 femmes décédées en 2012, 2 en 2013 ; 1800 faits de violences intrafamiliales entre janvier et octobre 2013 ; 389 appels au n° vert 3919.

Public(s) cible(s) :

Toute femme du Département, victime de violences subies par les femmes, et ses enfants le cas échéant.

Détail du calcul de la subvention :

Au titre de l'accueil de jour et des établissements d'hébergement des femmes en difficulté de la délibération CR23-11:

accueil de jour des femmes en difficulté :

- 50% du véhicule (16.614€) soit 8 307 € de subvention régionale
- et 50% de l'équipement (23.496€) soit 11748 € de subvention régionale

et hébergement ou logement social des femmes en difficulté :

- 30% de l'équipement (54.820€) soit 16.445 € de subvention régionale.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
vehicule	16 614,00	17,50%	Région	36 500,00	38,45%
accueil de jour	23 496,00	24,75%	Fondations (EC)	45 680,00	48,12%
équipement des appartements	54 820,00	57,75%	Fonds propres	12 750,00	13,43%
Total	94 930,00	100,00%	Total	94 930,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	25 000,00 €
2016	4 000,00 €
2017	4 000,00 €
2018	3 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	17 611,20 €
	Montant total	17 611,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004969
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : PORTER UN PROJET DE DEVELOPPEMENT GLOBAL POUR ALLER A LA RENCONTRE DE "CEUX QUI MANQUENT ENCORE" EN ILE-DE-FRANCE - 1E ANNEE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	76 900,00 €	39,01 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MOUVEMENT ATD QUART MONDE
 Adresse administrative : 63 RUE BEAUMARCHAIS
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pierre-Yves MADIGNIER, Président

Date de publication au JO : 26 novembre 1958

N° SIRET : 77566314900273

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : porter un projet de développement global pour aller à la rencontre de "ceux qui manquent encore" en Ile-de-France - 1e année

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 9 avril 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les actions concernent des personnes en très grande pauvreté, ce qui a souligné l'urgence de travailler au soutien scolaire dès début 2015, par exemple.

De plus, l'organisation du forum 'Agir contre la misère' du 27 au 31 mai 2015 pour alerter sur l'état de la pauvreté en France, notamment, nécessite une préparation en amont de l'évènement.

Objectifs :

Le Mouvement ATD Quart Monde en Ile-de-France a l'ambition en 2015, 2016, 2017, de porter au niveau régional un projet global ancré sur une orientation stratégique du Mouvement : « Aller à la recherche de ceux qui manquent encore ». Cette orientation suppose une mobilisation permanente, incite à revoir les habitudes et à réinventer les actions pour l'accueil de nouvelles personnes en situation d'exclusion en vue de partager leur expérience et leur désir de changement. Aussi, ATD Quart Monde a défini trois domaines prioritaires d'actions :

- construire l'éducation,
- construire l'économie,
- construire la mobilisation citoyenne avec ceux qui manquent encore.

AXE 1 : ACCEDER A L'EDUCATION ET CONSTRUIRE LES SAVOIRS AVEC L'INTELLIGENCE DE TOUS

* Innover pour la réussite scolaire

Le projet pilote d'ATD Quart Monde « Un quartier au service de la réussite scolaire de tous les enfants » développera, dans le 18ème arrondissement de Paris, une dynamique qui mobilisera enfants défavorisés, parents, enseignants et professionnels de l'éducation.

* Libérer l'expression et les potentiels de tous, en renforçant les actions d'émancipation

L'Université populaire Quart Monde Ile-de-France offre un lieu de partage des savoirs et de dialogue entre des personnes, jeunes et adultes, en situation de grande pauvreté et des personnes en responsabilité dans la société.

AXE 2 : PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPECTUEUSE DES PERSONNES ET DE LA TERRE

* Repenser l'entreprise à partir des travailleurs qui en sont systématiquement exclus

L'entreprise éco-solaire Travailler et Apprendre Ensemble (TAE), située à Noisy-le-Grand (93) permet à des travailleurs très exclus et à d'autres d'apprendre à faire entreprise ensemble. Emanation d'ATD Quart Monde, TAE veut recueillir une connaissance et contribuer à développer une économie qui respecte la dignité de chacun, encourage la solidarité et ne gaspille ni le savoir-faire des personnes, ni les ressources de la planète.

AXE 3 : MOBILISER POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

* Améliorer la connaissance et la compréhension des personnes en situation de pauvreté

Pour alerter sur l'état de la pauvreté en France, informer sur les projets innovants pour lutter contre cette exclusion et proposer au public des pistes d'engagement, ATD Quart Monde organise un événement biennal, le Forum Agir contre la Misère. En 2015, ce forum aura lieu à Montreuil (93).

* Diffuser en Ile-de-France la richesse des combats publics d'ATD quart-monde

Dès sa création en 1957, le Mouvement ATD Quart Monde a eu la volonté de rassembler inlassablement une mémoire et une connaissance de la grande pauvreté, des voies et des moyens de la combattre et des politiques mises en oeuvre pour avancer vers un monde d'où la misère soit bannie. En mai 2015, nous inaugurerons dans la nouvelle maison Quart Monde, à Montreuil, une médiathèque sur les combats publics du Mouvement.

Description :**AXE 1 : ACCEDER A L'EDUCATION ET CONSTRUIRE LES SAVOIRS AVEC L'INTELLIGENCE DE TOUS**

* INNOVER POUR LA REUSSITE SCOLAIRE

Le projet « Un quartier au service de la réussite scolaire de tous les enfants » est un projet pilote d'ATD Quart Monde situé dans le quartier Porte Montmartre – Moskawa – Porte de Clignancourt (Paris 18ème). Ce quartier, classé politique de la ville, est l'un des plus pauvre de Paris lorsque l'on cumule les indices de précarité. Depuis 2012, ce projet s'inscrit dans l'action menée par les partenaires du quartier, notamment au niveau du combat pour l'école. L'objectif est de développer une dynamique avec les enfants défavorisés, leurs parents et les institutions locales pour avancer ensemble vers la réussite scolaire de tous les enfants, en renforçant particulièrement le dialogue entre tous ces acteurs.

Le but est de montrer des possibles là où les choses semblent impossibles et d'apprendre avec la

population et les partenaires afin d'inspirer les actions d'autres acteurs ainsi que les pouvoirs publics. Pour cela, ATD Quart Monde anime quatre actions dans le quartier :

- des ateliers d'écriture créative dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ;
- un atelier de sons et d'écriture créative à l'école dans le cadre de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs ;
- des ateliers de rue et une présence de volontaires ATD Quart Monde qui vivent dans le quartier ;
- deux espaces de réflexion et d'échange entre « pairs », l'un dédié aux parents, l'autre aux enseignants et professionnels de l'éducation (enseignants, éducateur de rue, directeur d'école) : permettre à ces deux espaces de dialoguer pour aller ensemble vers des actions collectives.

Cette action se déroulera de 2015 à 2017.

* LIBERER L'EXPRESSION ET LES POTENTIELS DE TOUS, EN RENFORÇANT LES ACTIONS D'EMANCIPATION

Soutenue par le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre d'une convention triennale 2012-2014 avec ATD Quart Monde, l'Université populaire Quart Monde d'Ile-de-France met l'accent sur de nouveaux développements pour la période 2015-2017 : le développement de la dynamique jeunesse, de l'alliance et d'événements publics

1- Développer la dynamique jeunesse :

A la demande des militants Quart Monde, un groupe de jeunes a rejoint l'Université populaire d'Ile-de-France depuis 2011. En 2015, ils sont 24 filles et garçons âgés entre 14 et 27 ans et venant de toute l'Ile-de-France (départements 75, 77, 78, 91, 93, 94 et 95). Leur parole est particulièrement attendue par les militants car elle procure un vrai croisement de regard sur la vie et la société.

L'objectif de cette dynamique jeunesse au sein de l'Université Populaire est avant tout d'offrir un espace où ces jeunes puissent s'épanouir, réfléchir à leur vie, se construire, rencontrer des personnes ayant des vies différentes.

Le « groupe-jeunes » prépare mensuellement l'Université populaire à venir. Il réalise un Petit journal et anime une page Facebook ainsi qu'un blog. Il participe également à divers événements. comme les week-ends Djynamo, qui réunissent tous les groupes-jeunes venus d'Europe en vue des actions pour l'année à venir, ou des chantiers d'été.

Enfin, le groupe-jeunes de l'Université populaire Ile-de-France portera l'organisation de l'édition en 2015 du Parlement libre des jeunes d'Ile-de-France.

2- Organiser des événements publics :

Afin de pratiquer l'ouverture et de permettre aux participants d'accueillir d'autres personnes, un invité est présent, s'agissant, en général, d'un spécialiste du sujet.

L'Université Populaire souhaite faire passer un message dans des lieux significatifs, politiques, de citoyenneté (Assemblée nationale en 2013, Conseil économique, social et environnemental en 2014). En 2015, une délégation de militants Quart Monde et d'alliés rencontreront le Président de la République le 16 février.

Il est enfin prévu d'organiser une Université populaire à Aubervilliers, en partenariat avec le cinéma Le Studio afin de faire connaître le Mouvement ATD Quart Monde et l'Université populaire.

3- Valoriser l'alliance :

L'Université populaire Quart Monde est un lieu de dialogue et de formation réciproque entre des personnes qui vivent en situation de pauvreté ou « militants », et d'autres n'ayant pas l'expérience de la pauvreté, ou « alliés ».

Le but est de réfléchir ensemble à des façons de combattre la pauvreté et de parvenir à des actions concrètes. En 2015, le groupe d'alliés est étoffé de 7 membres.

Cette action se déroulera de 2015 à 2017

AXE 2 : PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPECTUEUSE DES PERSONNES ET DE LA TERRE

* REPENSER L'ENTREPRISE A PARTIR DES TRAVAILLEURS QUI EN SONT SYSTEMATIQUEMENT

EXCLUS

Travailler et Apprendre Ensemble (TAE) est un projet pilote du Mouvement ATD Quart Monde qui a pour but de repenser l'entreprise à partir des travailleurs qui en sont systématiquement exclus.

20 salariés y travaillent dans 3 ateliers :

- reconditionnement et vente de matériel informatique,
- rénovation de bâtiments (peinture, revêtements de sols et murs, ...),
- nettoyage (bureaux et locaux d'activité).

Ensemble, les salariés cherchent à créer une autre façon d'organiser le travail et les relations entre collègues, afin que l'entreprise devienne un lieu de fraternité, un lieu de partage des savoirs et de fierté. L'objectif est de permettre non seulement à des travailleurs en difficulté de reprendre confiance en eux et d'aller travailler dans d'autres entreprises, mais aussi d'inciter les entreprises à faire évoluer leurs pratiques, de les

encourager et les soutenir à intégrer des travailleurs en situation d'exclusion.

Travailler et Apprendre Ensemble est conventionné « atelier et chantier d'insertion ».

Pour réaliser cette ambition innovante, Travailler et Apprendre Ensemble mène trois types d'actions complémentaires : l'expérimentation, la réflexion et la communication.

1- Expérimentation :

- Un fonctionnement en co-responsabilité dans les ateliers ;
- Une mixité sociale en dehors de toute relation de hiérarchie ;
- Chacun est tour à tour formé et formateur ;
- Des objectifs de production toujours collectifs: les salariés sont mis en situation de coopération et non de compétition ;
- Des indicateurs d'« ambiance » et de « partage de savoirs » ;
- Partage d'autres savoir-faire en dehors des contraintes de production : yoga, informatique, cuisine, etc.
- Des espaces de discussion libre avec les salariés sur le fonctionnement et l'organisation ;
- Des temps de convivialité cultivés afin de renforcer la cohésion des équipes.

2- Réflexion et formalisation :

De cette expérimentation quotidienne, Travailler et Apprendre Ensemble tire une réflexion qui permet de faire évoluer le projet. Cela se concrétise par :

- La promotion de la prise de parole et de la participation de tous ;
- Une démarche de recherche action : journées de réflexion croisement des savoirs, séminaire interentreprises et universitaires ;
- Des études réalisées en collaboration avec la chaire Economie Sociale et Solidaire de l'université de Marne-la-Vallée.

3-Communication :

Travailler et Apprendre Ensemble a toujours marqué sa volonté de communiquer à l'extérieur les raisons et les fruits de son expérience, à travers :

- Des témoignages et interventions dans divers lieux de débat public : Conseil Economique, Social et Environnemental, Grenelle de l'insertion, Semaines sociales de France ;
- L'accueil de visiteurs dans les locaux de Travailler et Apprendre Ensemble ;
- La réalisation d'un film, d'une exposition photo ;
- Des interventions dans les médias.

Effets attendus :

En 2015, Travailler et Apprendre Ensemble doit recruter un nouveau directeur. Il contribuera au pilotage opérationnel de la structure, à l'accompagnement des salariés dans leur parcours et à la diffusion des connaissances tirées de la dynamique expérimentale, auprès d'autres entreprises, d'institutions et de la société dans son ensemble. Ce salaire sera pris en charge par le Mouvement ATD Quart Monde.

Cette action se déroulera de 2015 à 2017.

AXE 3 : MOBILISER POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

* AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA COMPREHENSION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE

Tous les deux ans, ATD Quart Monde organise un forum « Agir contre la misère » pour alerter sur l'état de la pauvreté en France, informer sur les projets innovants pour lutter contre cette exclusion et proposer au public des pistes d'engagement. Cette année, le forum se déroulera du 27 au 31 mai 2015.

Inauguration :

La biennale 2015 sera l'occasion d'inaugurer la nouvelle maison Quart Monde à Montreuil qui se veut un espace d'événements, un lieu de mobilisation, un espace d'innovation sociale et un centre de ressources.

Evénements :

Le Forum s'ouvrira le 27 mai 2015 sur un symbole majeur : l'entrée au Panthéon de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Présidente d'ATD Quart Monde en France entre 1964 et 1998, puis « volontaire permanente » du Mouvement jusqu'à son décès en 2002. Déportée puis rescapée du camp de concentration de Ravensbrück, elle a présidé l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance, qu'elle avait contribué à créer en 1945. En 1958, elle rencontre Joseph Wresinski et les familles qui habitent le « camp des sans logis » de Noisy-le-Grand, près de Paris. Elle reconnaît aussitôt chez ces hommes et ces femmes la même résistance au coeur de la détresse et de l'humiliation que celle qu'elle avait rencontrée chez ses compagnons de camp. Elle décide immédiatement de rejoindre Atd Quart-Monde dans son combat contre la déshumanisation de la misère.

Les 27, 28, 29, 30 et 31 mai, nous organiserons à Montreuil, en association avec des partenaires locaux, des débats sur les résistances d'aujourd'hui, des rencontres, des présentations de livres, des stands proposant des pistes d'engagement, des animations pour enfants et adultes, des performances artistiques, etc.

Le prix du film Agir Tous pour la Dignité récompensera une oeuvre récente ayant traité de la question de la pauvreté, au cours de l'assemblée générale annuelle du Mouvement France.

Une nouvelle édition se déroulera en 2017.

*** DIFFUSER EN ILE-DE-FRANCE LA RICHESSE DES COMBATS PUBLICS D'ATD QUART-MONDE**

En mai 2015, le Mouvement inaugurera au 1er étage de la nouvelle maison ATD Quart Monde France, à Montreuil, une médiathèque ouverte au public. Il s'agit d'une médiathèque sur les combats publics d'ATD Quart Monde en France et dans le monde.

En lien étroit avec le Centre international Joseph Wresinski. Trois types de documents y seront prioritairement rassemblés :

- les documents (livres, DVD, CD, revues, journaux,...) publiés par les Editions Quart Monde ou par d'autres éditeurs qui parlent du Mouvement ATD Quart Monde (depuis 1960 jusqu'à maintenant) ;
- les rapports ou textes importants publics rédigés par des membres du Mouvement ou concernant sa pensée et son action (rapports d'activités des projets pilotes, études ou rapports réalisés pour les pouvoirs publics, les documents présentant nos propositions de 1960 à 2004 et tous les documents depuis 2005) ;
- les documents publics rédigés par des membres du Mouvement ou concernant sa pensée et son action qui n'ont pas été publiés, ni largement diffusés sous forme écrite, publiés ou non sur Internet, sur les dix dernières années.

Ces documents seront répertoriés sur un site Internet qui permettra la recherche documentaire et le téléchargement de documents. Les prêts de documents seront gratuits et sans conditions aux visiteurs.

Des permanences d'accueil seront mises en place pour accompagner les personnes dans leurs recherches et développer le prêt des livres, des rapports et des autres documents à partir de mars-avril 2015.

Cette action se déroulera de 2015 à 2017.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : 1 directeur coordinateur, des animateurs,

Moyens matériels : matériel informatique, petit matériel, locations, communication (tracts, affiches), énergie, frais postaux, déplacements, convivialité

Intérêt régional :

Contribution à la lutte contre la grande précarité en Ile-de-France et en vue de la réduction des inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) :

Personnes en très grande précarité

PUBLICS CIBLES

INNOVER POUR LA REUSSITE SCOLAIRE -

- Enfants inscrits au centre social Belliard (75018);
- Elèves de l'école élémentaire Fernand Labori ;
- Enfants habitant le site des Trois tours (75018) ;
- Parents des enfants du centre Belliard ;
- Enseignants
- Associations de quartier partenaires

UNIVERSITE POPULAIRE QUART MONDE IDF

- Des personnes qui connaissent l'extrême pauvreté et l'exclusion (jeunes et adultes) ;
- Des citoyens, en majorité membres du Mouvement ATD Quart Monde qui n'ont pas l'expérience de la pauvreté mais sont actifs dans la lutte contre la pauvreté (jeunes et adultes) ;
- Une personne en responsabilité dans la société, différente pour chaque thème traité.

ENTREPRISE Travailler et Apprendre Ensemble -

- Des salariés en insertion qui connaissent l'extrême pauvreté et l'exclusion ;
- Des salariés qui n'ont pas l'expérience de la pauvreté mais sont actifs dans la lutte contre la pauvreté ;
- Des entreprises partenaires du monde « classique » ;
- Universités et étudiants.

FORUM AGIR CONTRE LA MISERE

- Grand public souhaitant réfléchir, agir et débattre d'un monde sans misère ;
- Membres d'ATD Quart Monde, notamment des personnes défavorisées
- Responsables de politiques publiques.

MEDIATHEQUE

- Membres d'ATD Quart Monde;
- Personnes en lien avec les réseaux et secrétariats Wresinski ;
- Etudiants ;
- Médiathèques locales ;
- Grand public souhaitant réfléchir à la lutte contre la misère.

BENEFICIAIRES POTENTIELS

INNOVER POUR LA REUSSITE SCOLAIRE - Une dizaine d'enfants au centre social Belliard (75018) ;

- Une trentaine d'élèves de l'école Élémentaire Fernand Labori ;
- Une dizaine d'enfants habitant le site des Trois tours (75018) ;
- Une dizaine de parents et d'enseignants
- 6 associations de quartier partenaires

UNIVERSITE POPULAIRE QUART MONDE IDF - Environ 70 personnes présentes à chaque Université Populaire Quart Monde, dont 50% de personnes en situation de pauvreté, plus une trentaine de personnes qui préparent la séance localement, chaque mois, et ne peuvent pas se rendre à la séance plénière.

ENTREPRISE Travailler et Apprendre Ensemble - Une vingtaine de salariés

FORUM AGIR CONTRE LA MISERE - Environ 5.000 personnes

MEDIATHEQUE - Environ 100 personnes

LIEUX DE REALISATION DE L'ACTION

INNOVER POUR LA REUSSITE SCOLAIRE

- Centre social Belliard, 145 rue Belliard 75018 Paris;

- Ecole élémentaire Fernand Labori, 19 rue Fernand Labori 75018 Paris ;

- site des Trois tours Résidence Jean Cocteau 88-90 boulevard NEY 75018 Paris;

UNIVERSITE POPULAIRE QUART MONDE IDF - 63 rue Beaumarchais 93100 Montreuil

ENTREPRISE TAE - 202 Avenue Emile Cossonneau 93160 Noisy-le-Grand

FORUM AGIR CONTRE LA MISERE - 63 rue Beaumarchais 93100 Montreuil

MEDIATHEQUE - 63 rue Beaumarchais 93100 Montreuil

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Prestations de service	9 000,00	11,70%	Ministère de la culture (EC)	2 000,00	2,60%
Fournitures pour l'action	4 000,00	5,20%	Direction générale de la cohésion sociale (EC)	5 000,00	6,50%
Electricité	2 900,00	3,77%	Conseil régional IDF	30 000,00	39,01%
Location immobilière	6 000,00	7,80%	Conseil général de Paris (EC)	3 200,00	4,16%
Location de matériel	500,00	0,65%	DDCS (Paris) (EC)	1 000,00	1,30%
Tracts, affiches	500,00	0,65%	Fonds propres	35 700,00	46,42%
Déplacements	3 200,00	4,16%	Total	76 900,00	100,00%
Frais de réception	500,00	0,65%			
Frais postaux	500,00	0,65%			
Personnel	49 800,00	64,76%			
Total	76 900,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €
2016	30 000,00 €
2017	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	2 000,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	35 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	35 000,00 €
2014	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	15 000,00 €
	Montant total	237 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018053
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE PAR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN GRANDE EXCLUSION DU VAL-MAUBUEE EN SEINE-ET-MARNE (77)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	61 500,00 €	50,00 %	30 750,00 €
	Montant Total de la subvention		30 750,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CONVIVANCES
 Adresse administrative : 23 RUE GRENETA
 75002 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FRANCOIS LORET, Président

Date de publication au JO : 19 novembre 2011

N° SIRET : 75176399600012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : favoriser l'insertion sociale par l'accompagnement à la scolarisation des enfants en grande exclusion du Val-Maubuée en Seine-et-Marne (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 9 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 9 avril 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Sur le territoire du Val Maubuée, 800 personnes vivent en moyenne depuis deux ans des campements illicites. Parmi cette population, une cinquantaine d'enfants étaient inscrits en 2013/2014 à l'école,; mais seule une dizaine d'entre eux ont fréquenté l'école.

La situation faite aux Roms vivant sur ce territoire est telle qu'ils sont encore exclus de nombreux droits, et notamment de l'accès à l'éducation scolaire.

L'accès à la maternelle n'étant pas obligatoire, il leur est généralement refusé au motif d'un manque de places. Quant à l'école primaire, l'affectation est généralement la plus loin éloignée possible du lieu de vie (plus de 2 Kms, soit + de 40 minutes à pied) et s'accompagne d'une tarification de la cantine souvent prohibitive (supérieure à 10€ le repas) au motif qu'ils ne seraient pas résidents du territoire. Dans ces conditions, une assiduité normale nécessite que les parents fassent chaque jour 4 aller/retour à l'école soit 16Kms dans la journée. Ces déplacements ne peuvent alors se faire qu'au détriment d'un temps de recherche de revenu journalier.

Si la demande des familles est forte pour une scolarisation, les conditions de sa mise en œuvre, les conditions de vie et les habitudes rendent particulièrement complexe toute tentative d'y accéder.

L'extrême précarité de l'habitat et la remise en cause régulière de celui-ci nécessitent l'élaboration d'une organisation spécifique, permettant de gérer les mobilités imposées et de poursuivre un travail régulier avec les enfants et leurs familles.

La maîtrise du français est, de fait, un élément de l'insertion de ces populations. Il permet l'accès à l'emploi, la construction et le suivi de relations essentielles avec le milieu scolaire.

Enfin la maîtrise de la lecture et de l'écriture sont actuellement largement déficientes. Leur acquisition s'inscrit bien évidemment dans les objectifs à atteindre, comme dans les moyens pédagogiques mis en œuvre.

Objectifs du projet :

1. Mettre en place une activité préscolaire : préparer les enfants et leurs parents à l'entrée en école primaire,
2. Assurer un accompagnement scolaire : conforter et aider les enfants d'âge primaire dans les apprentissages de base.
3. Former les parents : sensibiliser et mobiliser les parents sur l'importance de l'école, et de l'accompagnement des enfants dans cette perspective, via aussi l'apprentissage et la pratique du français.

Description :

La création d'ateliers préscolaires

Ils auront pour finalité d'aider chaque enfant, sur la base de démarches adaptées à acquérir autonomie et à préparer son entrée à l'école.

Outre l'acquisition de la langue, l'apprentissage de la vie en collectivité ainsi que le respect et la compréhension de ses règles, les ateliers contribueront à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture, via des jeux, des activités de création, de chants...

Ces pratiques devront également permettre l'apprentissage de la structuration de la phrase en français. De la même manière, à travers le dessin et la maîtrise des outils (crayons, pinceaux, feuilles...) l'apprentissage puis la maîtrise du graphisme seront facilités, comme préalables à l'écriture.

Le repérage dans le temps est actuellement difficile du fait des conditions de vie. Ce sera aussi l'un des enjeux forts des ateliers avec l'organisation régulière des différentes activités et leur programmation, avec l'importance du respect des horaires et de l'organisation.

Les activités d'expression à visée artistique que sont les rondes, les jeux dansés, le mime, la danse faciliteront la maîtrise des gestes et le développement de l'imagination.

Outre des participations régulières des membres de l'association à ces ateliers, différentes sorties avec les enfants seront régulièrement organisées, lors de manifestations culturelles, notamment en partenariat avec la scène nationale de la Ferme du buisson, et en partenariat avec la Maison pour tous de Noisiel. De même des discussions sont en cours avec la médiathèque du Val Maubée, via son dispositif "bibliothèques hors les murs".

La connaissance de la culture d'origine des enfants par l'intervenante ainsi que sa maîtrise des deux langues permettra de faire le lien entre les familles et l'atelier, et facilitera l'établissement des relations de confiance.

Outils pédagogiques: livres, imagiers, abécédaires, feuilles, crayons, feutres, peinture, matériaux d'arts plastiques, musique...

Les actions de soutien scolaire et d'aide aux devoirs

Compte tenu de la précarité de l'habitat et des conditions que cela implique, et de l'absence de connaissance du travail scolaire par les familles, une activité d'aide au devoir et de soutien scolaire permettra aux enfants scolarisés d'être à jour de leurs devoirs, de détecter leurs difficultés et de les aider à y remédier.

Objectifs :

- Vérifier que les enfants font le travail demandé par l'enseignant
- Faire réciter les leçons
- Donner des explications complémentaires quand un exercice n'est pas compris
- Développer l'expression orale des enfants (leur faire raconter ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu et surtout ce qu'ils ont compris)
- Les aider à devenir autonomes (surtout en cycle 3 cm1-cm 2) dans leur travail personnel
- Sensibiliser les parents à l'importance de cette partie du travail hors de l'école.

Moyens pédagogiques :

- Entraînement à l'écriture (CP CE1)
- Lecture d'histoires
- Utilisation du dictionnaire
- Travail par petits groupes
- Présentation des travaux réalisés aux parents, et échanges en français avec les familles autour de ces réalisations. Ces temps d'échanges seront aussi l'occasion de faciliter l'apprentissage du français aux parents.

Moyens mis en œuvre :

Les moyens humains nécessaires :

Une équipe de professionnels épaulée par des bénévoles, dotée d'un espace de travail mobile.

Une animatrice des activités (temps plein)

Un médiateur (26h)

Un cadre (6 heures / semaine)

Un stagiaire viendra renforcer cette équipe

Isous la responsabilité du Délégué général de l'association.

La conception de ce projet résultant d'une démarche et d'une réflexion collective, une équipe de bénévoles en assurera le pilotage et le contrôle. Cette équipe contribuera également à enrichir le travail par un apport de compétences et d'expériences des professionnels bénévoles (institutrices, formateurs, professeurs, éducateurs, voire d'artiste, personnels de santé...) lors des différentes animations sur le terrain.

Les matériels et équipements nécessaires

Compte tenu de la situation particulière des familles visées, les activités se dérouleront sous formes d'ateliers itinérants, pour répondre aux besoins des différents bidonvilles, et aux évolutions qui y sont liées. L'achat d'une petite camionnette (hors dépense subventionnable) est donc prévue, qui sera équipée d'un dispositif d'extension (type tente et auvent) pour permettre un lieu de travail neutre, sécurisé, durable, mobile et confortable.

Public(s) cible(s) :

50 enfants d'âge maternel (2 à 6 ans)

20 enfants scolarisés en primaire.

Détail du calcul de la subvention :

Coût total du projet : 61 500 euros = Subvention de 30 750 euros

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	1 755,00	2,85%	Conseil Régional Ile-de-France	30 750,00	50,00%
Autres services extérieurs	1 000,00	1,63%	Contrats CUI-CAE	24 000,00	39,02%
Frais de personnels	55 170,00	89,71%	Mécénats (recherches en cours)	6 750,00	10,98%
Autres charges de gestion courante	3 575,00	5,81%			
Total	61 500,00	100,00%	Total	61 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004605
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : EXTENSION DES CENTRES DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DE COLOMBES (92) PANTIN (93), CRETEIL (94), ET DE VILLEJUIF (94) AU MOIS D'AOUT 2015

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	128 000,00 €	21,09 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AOUT SECOURS ALIMENTAIRE
 Adresse administrative : 57 RUE BOBILOT
75013 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Arnaud DE LASA, Président

Date de publication au JO : 23 janvier 1999

N° SIRET : 42223954100036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : extension des centres de distribution alimentaire de Colombes (92) Pantin (93), Créteil (94), et de Villejuif (94) au mois d'août 2015

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Présente à Paris depuis 1994, l'association accueille et nourrit des personnes en grande précarité pendant le mois d'août à Paris et dans des communes franciliennes proches de Paris, prenant le relais des organismes qui distribuent des aliments mais qui ferment en été.
 En été 2014, 13.000 personnes ont été nourries par l'ASA dont 3.000 par les centres de proche banlieue.
 En été 2013, 678.000 équivalents repas avaient été distribués.

Avec le soutien de la Région, l'association a ainsi pu développer l'action en proche banlieue : à

Colombes-centre (2004), à Pantin (2009), à Créteil (2013) et à Villejuif (2014).

Description :

En 2015, l'objectif est de développer le centre de Pantin (93) qui va recevoir un plus grand nombre de personnes démunies de communes voisines ainsi que ceux de Colombes (92), de Créteil (94) et de Villejuif (94).

Ces centres sont ouverts tout le mois d'août, trois jours par semaine, l'après-midi. En début d'après-midi, les bénévoles préparent des colis repas. A 17 heures, les personnes en grande précarité sont accueillies autour d'un café ou sirop à l'eau. Les enfants peuvent participer à un atelier dessin. La taille des colis varie en fonction de la composition de la famille.

Une fréquentation de + de 20% de personnes à Pantin, de + de 10% à Créteil et de + 30% à Villejuif est prévue.

Lieux de réalisation :

- Rue Pierre Virol à Colombes (92)
- Rue Jean Nicot à Pantin (93)
- Avenue François Mitterrand à Créteil (94)
- Rue Sainte-Colombe à Villejuif (94)
- dans les 10ème, 13ème, 15ème et 20ème arrondissements de Paris. (hors subvention régionale)

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : de 450 à 500 bénévoles, une secrétaire à temps partiel, un comptable à temps partiel et un logisticien à temps partiel pour gérer l'activité. (Ces prestations sont fournies par des personnels de l'ESAT Regain Paris)

Moyens matériels : locaux mis gratuitement à disposition (par des paroisses pour Colombes, Créteil et Villejuif, et l'école Saint-Joseph à Pantin), tables, chaises

Intérêt régional :

Lutte contre la grande précarité alimentaire pendant l'été, période de fermeture d'établissements d'accueil ou d'organismes distributeurs de colis alimentaires.

Public(s) cible(s) :

Personnes et familles très démunies, envoyées par les associations de quartier et les Centres d'action sociale des communes de Paris (hors subvention régionale) et de proche banlieue.

Localisation géographique :

- COLOMBES
- PANTIN
- VILLEJUIF
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de produits alimentaires et logistique	107 000,00	83,59%
prestations de personnel	16 000,00	12,50%
Divers Services extérieurs	5 000,00	3,91%
Total	128 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat DRIHL	17 000,00	13,28%
CRIF	25 000,00	19,53%
CG 92 (demande en cours)	2 000,00	1,56%
Ville de Paris (demande en cours)	17 000,00	13,28%
Dons privés et fondations	63 000,00	49,22%
CG 93 (demande en cours)	2 000,00	1,56%
CG 94 (demande en cours)	2 000,00	1,56%
Total	128 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	21 045,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	25 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	25 000,00 €
	Montant total	71 045,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004950
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ORGANISATION DU PODIUM D'ARRIVEE DE LA MARCHE DES FIERTES LESBIENNES, GAIES, BI ET TRANS LE 27 JUIN 2015 A PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	70 000,00 €	32,86 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGBT INTERASSOCIATIVE LESBIEN GAIE
BI TRANS
Adresse administrative : 5 RUE PERREE
75003 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elodie SEGURA, Présidente

Date de publication au JO : 25 décembre 1999

N° SIRET : 52131705700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : organisation du podium d'arrivée de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans le 27 juin 2015 à Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Cet évènement francilien, de portée nationale et internationale, rassemblant plus de 500.000 personnes, nécessite une préparation importante en amont.

Objectifs :

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, créée en 1999, participe d'un mouvement qui, depuis 35 ans, pose sur la place publique les questions de l'orientation sexuelle et de la discrimination liée à l'identité de genre, par le biais de manifestations revendicatives.

Son but est de Lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité

de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

Comment ? L'inter-LGBT regroupe environ 60 associations. Elle organise la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans (LGBT) qui rassemble environ 80 organismes qui défilent avec plus de 500.000 participants (marcheurs et spectateurs), le Printemps des assocés (un salon regroupant une centaine d'associations exposantes) et d'autres interventions publiques ; elle participe au dialogue politique et social ; elle soutient des projets interassociatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l'émergence d'une stratégie collective.

L'Inter-LGBT est dotée d'un Conseil d'orientation et d'un Conseil d'administration. Appelé aussi le Conseil de l'Inter-LGBT, lieu de débats et d'échanges, il permet la mise en commun de moyens et participe à l'élaboration des stratégies collectives du mouvement LGBT français. Se réunissant une fois par mois, rassemblant une soixantaine d'associations, il décide des orientations de l'Interassociative (revendications, événements associatifs, orientations liées à la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans). Il s'est doté de trois commissions pour leur mise en œuvre : la commission interassociative, la commission marche et la commission politique.

Description :

Les objectifs de ce projet sont :

- organiser un Podium de fin de Marche avec un spectacle musical gratuit, à l'arrivée du cortège, place de la République à Paris,
- créer un espace de rassemblement pour les nombreux marcheurs et spectateurs,
- organiser des prises de parole des personnalités et acteurs du monde associatif avec
 - des messages contre les discriminations LGBT,
 - des messages de prévention VIH,
 - des messages de soutien au thème de la Marche des Fiertés,
- offrir un moment festif et revendicatif en clôture de la manifestation.

La Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans de Paris est la plus grande manifestation politique de l'année sur cette thématique.

Depuis 2001, plus d'un demi-million de personnes défilent chaque année dans les rues de Paris lors de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, dans une ambiance festive et revendicative. Cette manifestation est unique en son genre, en ce qu'elle mobilise massivement pour proposer un projet de société fondé sur l'égalité et le respect.

Une manifestation organisée par les associations et leurs bénévoles.

La Marche réunit associations et établissements commerciaux, ainsi que des partis politiques, des syndicats et des organisations de défense des droits humains.

Réunies au sein du Conseil, une soixantaine d'associations déterminent le thème, le mot d'ordre et le parcours de la Marche. Elles assurent l'organisation pratique de l'ensemble de la manifestation. En 2014, près de 250 bénévoles étaient mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'ensemble de la Marche.

La Marche a lieu avec les seules ressources de l'association (adhésions, contribution du fonds interassociatif, participation aux frais d'organisation, octroi lors du passage de la Marche sur le Pont de Sully). La réalisation des supports de communication et l'organisation d'un événement de fin de Marche peuvent néanmoins donner lieu à des partenariats.

La Marche des Fiertés est un moment important d'action et de sensibilisation contre les discriminations et pour la reconnaissance des droits des personnes LGBT en France.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 250 bénévoles, membres des associations de l'interLGBT, assureront l'encadrement de l'évènement,
- des DJ bénévoles,
- des animateurs bénévoles des points de prévention avec, notamment, Propreté de Paris, BruitParif, Fêtez Clair, la LMDE et l'Inpes,
- un dispositif prévisionnel de secours,

- gardiennage,
- artistes bénévoles.

Moyens matériels :

Location de matériel de sécurité, de barrières, de véhicules, de sonorisation, achats de fournitures (décoration, petit matériel, équipement des bénévoles), location, installation et gestion de la structure du podium sur la Place (prestation), son, lumière, banderoles, divers frais d'organisation, droits d'auteur musique (SACEM), installation et démontage, location d'une antenne relai sur la Tour Montparnasse pour gérer une fréquence commune à une cinquantaine de talkies walkies dont sont équipés les responsables sécurité bénévoles, sous le pilotage d'un responsable basé au PC sécurité de la Place de la République (PC commun avec un représentant de la Préfecture et les secouristes).

Intérêt régional :

Lutte contre les discriminations, prévention santé.

Public(s) cible(s) :

L'inter-associative lesbienne, gaie, bi et trans s'adresse à tous.

Le public vient principalement de Paris et la région parisienne ainsi que de province et de l'étranger.

La cible est plutôt dans la tranche d'âge 15-40 ans même si l'événement rassemble un public de 7 à 77 ans, se sentant personnellement concerné ou solidaire des questions LGBT.

La fréquentation de la Marche des Fiertés est estimée à plus de 500.000 personnes avec environ 30.000 à 35.000 spectateurs pour le Podium de fin de Marche.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location de matériels	8 000,00	11,43%
Droits Sacem	2 000,00	2,86%
Achats de matériel	2 000,00	2,86%
Dispositif de secours	5 000,00	7,14%
Installation technique	53 000,00	75,71%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	23 000,00	32,86%
Fonds propres	29 000,00	41,43%
Autres partenaires (EC)	18 000,00	25,71%
Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2015	23 000,00 €
------	-------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	23 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	23 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	23 000,00 €
	Montant total	69 000,00 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION :
REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A
PROJET THEMATIQUE «LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES»**

APPEL A PROJET THEMATIQUE

Soutien régional aux actions associatives de lutte contre les violences faites aux femmes

Règlement d'intervention de l'appel à projet

I - OBJET

Au sein de son action dans le champ social, la Région a souhaité soutenir financièrement, dans le cadre d'un appel à projet thématique annuel, les projets annuels destinés aux personnes en grande difficulté.

Dans la suite de la Grande cause sociale régionale 2014 consacrée à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, il est décidé de consacrer un appel à projet thématique annuel concernant les violences faites aux femmes.

II - NATURE DES PROJETS

Sont éligibles les projets associatifs annuels visant les femmes victimes (ou potentiellement en danger) de violences, ainsi que leurs enfants et leurs familles, et prévoyant pour ces publics un projet spécifique en Ile-de-France.

Dans cet appel à projet, les violences faites aux femmes s'entendent dans l'espace privé, comme intrafamiliales et/ou conjugales, et dans l'espace public comme la prostitution, les violences sexistes sur le lieu de travail, ou par l'utilisation du net.

Les violences peuvent être physiques, sexuelles, verbales, psychologiques.

Les projets proposés devront obligatoirement entrer dans l'une des thématiques suivantes, présentées ci-dessous :

- **L'apport d'une réponse au besoin de prévention (information, sensibilisation) tout public dont :**
 - la sensibilisation par groupes d'information/ d'échanges des jeunes, des femmes, des hommes, des familles sur un territoire régional, déconstruisant les stéréotypes et concernant le droit en matière de violences, de définition et de dénonciation du viol, de la traite des êtres humains, de la prostitution,
 - la sensibilisation de bénévoles associatifs et/ou de professionnels institutionnels animée par un professionnel de la thématique, dans le cadre d'un réseau territorial,
 - des campagnes de communication (flyers, affiches...)
- **L'amélioration de l'accueil, de l'information, de l'accès aux droits et aux soins directs aux victimes et à leurs enfants, leurs familles, hors dispositif de téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger,**
 - notamment, en vue l'amélioration du premier accueil, du repérage et de l'écoute des femmes victimes, et particulièrement des jeunes femmes,
 - renforçant l'accompagnement social des femmes victimes ;
- **La constitution et/ou l'animation par l'association porteuse du projet, sur un territoire pertinent, d'un réseau de référents,** ou de personnes et/ou structures ressources, dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes (associations, collectivités locales, institutions judiciaires, commissariats de police, établissements de

santé, établissements scolaires...) sera appréciée pour sa dimension opérationnelle et pratique sur le territoire.

III – PORTEURS DE PROJET

Les porteurs de projet sont des associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

IV - CRITERES DE SELECTION

Les projets pouvant être retenus devront répondre au maximum des critères de sélection déclinés ci-dessous :

- la qualification des intervenants,
- la nature, le nombre et les lieux de réalisation précis des actions,
- le nombre et le type de bénéficiaires escomptés,
- les projets innovants,
- les projets intégrant la dimension d'accessibilité aux femmes victimes en situation de handicap,
- la mutualisation de bonnes pratiques et leur essaimage,
- la mutualisation méthodologique dans la conduite d'études ou d'enquêtes,
- les indicateurs d'évaluation prévus en cours et à l'échéance du projet.

Sont exclus :

- les projets déjà soutenus par la Région,
- les projets retenus au titre du dispositif Médiation Prévention Protection porté par les services « Développement social et santé » et « Animation sociale des quartiers – Sécurité » de la Région, sauf à démontrer que l'action financée par ailleurs a été entièrement réalisée tant du point de vue qualitatif que financier,
- les projets d'actions ponctuelles (festivals, journées d'information, colloques).

Le commencement d'exécution de l'action doit être postérieur à l'attribution de la subvention par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Les projets sélectionnés seront soumis pour approbation à la Commission Permanente, seule compétente à décider du soutien régional, dans la limite de la disponibilité des crédits.

V - LES DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées à l'action subventionnée, telles que les frais de personnel, les frais de mission (transports, restauration) et les dépenses de communication (conception de documents, de sites web, impression...).

Sont notamment exclus les frais financiers, les dotations aux amortissements et provisions, les salaires et les charges afférents aux emplois tremplins régionaux et les contributions volontaires en nature.

VI - MODALITES DE CALCUL ET ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE

La subvention régionale est fixée au **maximum à 50 % de la dépense subventionnable**, dans la limite d'un **montant maximum de subvention fixé à 40.000 € par projet**.

Les subventions sont subordonnées à la signature d'une convention-type entre la Région Ile-de-France et le porteur du projet.

Une association ne pourra déposer qu'un seul projet, en fonctionnement. Par ailleurs, un même projet ne pourra être soutenu au titre d'un autre dispositif régional.

VII - ELABORATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Dans les délais prévus par l'appel à projets, le porteur de projet présente, à l'appui de sa demande de subvention, un dossier établi conformément au document téléchargeable sous la rubrique « Appel à projets » du site régional www.iledefrance.fr.

Ce dossier est à la fois :

- une présentation du porteur de projet et de ses activités habituelles (indications quantitatives et qualitatives),
- une présentation du projet, sur 12 mois au maximum avec phasage, modalités et lieux d'intervention, description, objectifs et moyens du projet, nature et modalités de participation des partenaires identifiés, publics visés, nombre de bénéficiaires concernés, indications quantitatives et qualitatives relatives au projet, indicateurs des quartiers relevant de la Politique de la Ville concernés par le projet,
- une présentation du budget prévisionnel de l'action permettant d'apprécier son contour financier global, le niveau de participation des partenaires autres que la Région, le type, la nature et le montant des dépenses éligibles.

Ce dossier doit être complété des documents, dont la liste est téléchargeable sous la rubrique « Appel à projets » du site régional www.iledefrance.fr.

Seuls les dossiers complets sont instruits. En l'absence des pièces justificatives attendues, la candidature est automatiquement classée irrecevable.

Attention : le dépôt d'un dossier, même complet, n'entraîne pas sa sélection automatique et son financement par la Région.

VIII - CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER DE SUBVENTION

Compte tenu des délais d'instruction et de préparation du rapport soumis au vote de la Commission permanente du Conseil régional, les dossiers doivent impérativement être adressés par écrit, en un seul et unique envoi, avant le 25 mai 2015, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
Unité Société- Service du Développement social et de la santé
Appel à projets «Accompagnement des femmes victimes de violences»
115, rue du Bac – 75007 PARIS

Parallèlement à cet envoi, une version électronique du formulaire de demande de subvention doit parvenir aux adresses suivantes :

annie.mendez@iledefrance.fr
regine.bouillet@iledefrance.fr

IX – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de mise en ligne de l'appel à projets	10 avril 2015
Date limite d'envoi des dossiers de demande de subvention	25 mai 2015
Présentation prévisionnelle à la commission permanente du conseil régional	2 ^{ème} semestre 2015
Date de démarrage du projet après le passage en Commission permanente	

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION :
REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A
PROJETS « LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES
LINGUISTIQUES, FREINS A L'INSERTION DES
PUBLICS FRAGILES – GRANDE CAUSE REGIONALE
2015 »**

APPEL A PROJETS

Lutter contre les difficultés linguistiques, pour favoriser l'insertion des publics fragiles.

Règlement d'intervention

I - OBJET

Dans le cadre de son action dans le champ social, qui n'est pas une compétence obligatoire pour une Région, le Conseil Régional d'Ile-de-France a souhaité rendre visibles certaines priorités érigées en « grande cause régionale ». Après l'autisme en 2011, la prévention des risques sociaux et de santé des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes handicapées en 2012, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en 2014, la Région a décidé de faire de la « lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles » la grande cause régionale 2015.

Les associations effectuent un travail indispensable pour et à proximité du public, et particulièrement en Ile-de-France, pour la formation des nombreuses personnes en difficulté avec la langue qui sont estimées à environ 1.009.000
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap400/alap400.pdf

Le maillage du territoire par environ 700 associations, reposant sur des habitants engagés, est essentiel pour progresser vers leur insertion sociale et professionnelle.

Compte tenu de l'implication importante des apprenants, de ces associations et de leurs acteurs qui réalisent 10 à 20 millions d'heures stagiaires par an en Ile de France, cet appel à projets vise à renforcer la qualité pédagogique des actions menées par ce maillage des associations de proximité.

II - NATURE DES PROJETS

Dans cet appel à projets :

- les « difficultés linguistiques » s'entendent au sens large : illettrisme, analphabétisme, oral, écrit, calcul ; peuvent être abordées des compétences clé en général, (cf. définitions : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:c11090&rid=9>)
- l'insertion visée est de tout type, ou globale du social au professionnel ;
- le public bénéficiaire in fine est uniquement un public en difficulté d'insertion sociale professionnelle ou autre, du fait de sa situation fragile et de ses difficultés linguistiques ;
- le terme « animateur » est également utilisé au sens large : actif pour ce public dans cette thématique, diplômé ou non dans ce domaine de la formation linguistique, bénévole ou salarié, coordinateur de l'ensemble pédagogique ou animateur dans un atelier,...

Les projets associatifs proposés devront obligatoirement poursuivre l'un ou plusieurs des objectifs suivants, relatifs aux difficultés linguistiques du public fragile :

- 1 **Améliorer le-les parcours pédagogiques (accueil, formation, départ des apprenants) proposés par l'association** : intervention entre 3 et 8 jours disjoints d'un spécialiste extérieur à l'association, diplômé dans le domaine linguistique et expérimenté auprès de ce public fragile, dans le secteur associatif de proximité et auprès des animateurs, afin de travailler avec eux à l'amélioration des pratiques :
 - 1a - l'élaboration des objectifs et des programmes, l'orientation des apprenants (= positionnement des stagiaires), l'organisation des ateliers à composante linguistique et les évaluations ; elles peuvent être complétées par :
 - 1b - les relations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du même territoire,
 - 1c – et/ou l'accompagnement dans le champ linguistique et vers l'insertion des acteurs salariés ou bénévoles de l'association.

- 2 **Organiser un cycle de formations pédagogiques pour les animateurs** : réalisé par un ou des spécialistes extérieurs à l'association, diplômés dans le domaine linguistique et expérimentés auprès de ce public fragile, dans le secteur associatif de proximité et auprès des animateurs :
 - 2a - en interne à l'association de proximité, pour un minimum de 8 participants dont une part peut venir des associations de proximité voisines ;
 - 2b - par un centre ressource départemental en politique de la ville, ou équivalent, pour des inscriptions d'animateurs des structures de son territoire ou de son mouvement.
 - NB : le financement d'inscriptions individuelles est exclu de cet appel à projets (voir notamment www.programmealphab.org/formations, dont des formations sont subventionnées par la Région).

- 3 **Acquérir des outils pédagogiques, se former à leur usage** :
 - 3a - l'acquisition de méthodes pédagogiques pour les animateurs (livres, jeux, supports audio ou vidéo, si nécessaire licences informatiques pour des logiciels d'apprentissage,...),
 - 3b - et/ou la formation des animateurs à ces outils pédagogiques,
 - 3c - et/ou l'acquisition du matériel technique correspondant (audio, vidéo, ordinateur,...) pour utiliser ces types d'outils payants ou téléchargeables gratuitement.
 - Pour l'objectif 3, le montant total éligible des méthodes et matériel est limité à 4.000 €.

Les projets sont établis pour une période maximale de 12 mois, leur réalisation débutera après le vote par la commission permanente du Conseil Régional.

Une association ne peut présenter qu'un seul dossier.

III – PORTEURS DE PROJET

Les porteurs de projet sont des associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

Ces associations mènent déjà une action linguistique de proximité dans le territoire où elles proposent le projet, à l'exception des porteurs de projet identifié 2b ;

IV - CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection seront notamment les suivants, par ordre de priorité :

- conformité aux thématiques et autres conditions de cet appel à projets,
- pertinence et qualité du projet au regard des problèmes à résoudre, dont la qualification des éventuels spécialistes,
- efficacité du projet (résultats escomptés/ressources mobilisées),
- capacité à mobiliser les co-financements, à mener à bien le projet.

Sont appréciés ou recommandés :

- Le travail en relation avec une coordination linguistique territoriale le cas échéant ou avec d'autres associations du territoire,
- L'inscription à jour sur le répertoire régional gratuit des lieux d'apprentissage http://www.reseau-alpha.org/demande_referencement ,
- L'accessibilité aux ateliers pour le public en situation de handicap.

Sont exclus : les projets déjà soutenus par la Région, les porteurs de projets déjà financés dans le cadre d'une procédure de marché public, et les dossiers incomplets.

Le commencement d'exécution de l'action doit être postérieur à l'attribution de la subvention par la commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Les projets sélectionnés seront soumis pour approbation à la commission permanente, seule compétente à décider du soutien régional, dans la limite de la disponibilité des crédits. Les structures sélectionnées seront informées à l'issue de la commission permanente.

V - DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées au projet subventionné. Ce sont des dépenses de fonctionnement, telles que les frais de personnel ou de spécialistes, les frais inhérents aux formations des animateurs, et/ou les dépenses de petit équipement dès lors qu'elles sont indispensables à la réalisation du projet.

Sont notamment exclus de ces dépenses éligibles les frais financiers, les dotations aux amortissements et provisions, les impôts et taxes non strictement liés au projet, les salaires et les charges afférents aux emplois tremplins régionaux, les contributions volontaires (en nature, personnel, locaux, mobilier, immobilier...).

VI - MODALITES DE CALCUL ET ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE. BILANS.

La subvention régionale est fixée au maximum à 52,5 % de la dépense subventionnable (= total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé à 20.000 € par dossier.

Les subventions sont subordonnées aux conditions d'une annexe financière type liant la Région Ile-de-France et le porteur de projet.

Dans le cadre d'une expérimentation concernant ce dispositif :

- les subventions inférieures à 4.999 € feront l'objet d'un versement quelques semaines après le vote,
- les subventions inférieures à 10.000 € pourront faire l'objet d'une demande de versement unique,
- les subventions inférieures à 20.000 € pourront faire l'objet d'une demande d'avance de 50% maximum.

Les porteurs des projets retenus devront, au plus tard 3 mois après l'issue du projet financé, faire état auprès des services régionaux d'un bilan précis du projet (quantitatif, qualitatif, financier).

VII - ELABORATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Dans les délais prévus par l'appel à projets, le porteur de projet présente à l'appui de sa demande de subvention un dossier établi conformément au document téléchargeable sous la rubrique : Aides régionales et services / Appels à projets du site régional www.iledefrance.fr.

Ce dossier est à la fois :

- une présentation du porteur de projet et de ses activités habituelles (indications quantitatives et qualitatives),
- une présentation du ou des projets (identifiés de 1a à 3c, cf. chapitre II - nature des projets) et de leur opportunité, dont contexte et enjeux, méthodes générales et pédagogiques de mise en œuvre, lieux et délais d'intervention, objectifs et moyens du projet ; profil et nombre des animateurs concernés, description du public des apprenants (dont nombre, nature des difficultés linguistiques, des types d'insertion prioritairement recherchées) ; indicateurs simples d'évaluation de réalisation du projet ; selon la nature du projet, joindre les devis ou extraits de catalogue d'outils souhaités, les CV des spécialistes pressentis, les principales raisons à ce jour de la demande d'intervention pour amélioration des parcours pédagogiques, les grandes lignes du cycle de formation envisagé.
- une présentation du ou des budgets prévisionnels de chaque projet (identifié de 1a à 3b), permettant d'apprécier son contour financier global, le niveau de participation des partenaires autres que la Région, le type, la nature et le montant des dépenses éligibles.

Ce dossier doit être complété des documents, dont la liste est téléchargeable sous la rubrique : Aides régionales et services / Appels à projets du site régional www.iledefrance.fr. Seuls les dossiers complets sont instruits. En l'absence des pièces justificatives attendues, la candidature est automatiquement classée irrecevable.

Attention : le dépôt d'un dossier, même complet, n'entraîne pas sa sélection automatique et son financement par la Région.

VIII - CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER DE SUBVENTION

Compte tenu des délais d'instruction et de préparation du rapport soumis au vote de la Commission permanente du Conseil régional, les dossiers doivent impérativement être adressés par écrit, en un seul et unique envoi, avant le 25 mai 2015, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
Unité Société- Service du Développement social et de la santé
Appel à projets «Accompagnement des femmes victimes de violences»
115, rue du Bac – 75007 PARIS

Parallèlement à cet envoi, une version électronique du formulaire de demande de subvention doit parvenir aux deux adresses suivantes :

elisabeth.de-corbier@iledefrance.fr
 et regine.bouillet@iledefrance.fr

IX – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de mise en ligne de l'appel à projets	10 avril 2015
Date limite d'envoi des dossiers de demande de subvention	25 mai 2015
Présentation prévisionnelle à la commission permanente du conseil régional	4° trimestre 2015
Date de démarrage du projet	après le passage en commission permanente